



**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAMERS**  
**2 avril 2026**  
**N° 2026/024**

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 072-217201805-20260402-2026\_024-DE



Date de convocation  
27/03/2026

Date d'affichage  
27/03/2026

Nombre de conseillers  
En exercice 27  
Présents 27  
Votants 27

Acte rendu exécutoire  
après transmission  
électronique

Le Conseil Municipal de la Ville de Mangers, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 2 avril 2026 à dix-neuf heures trente au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric BEAUCHEF, Maire.

**Présents :**

Monsieur BEAUCHEF Frédéric, Jérôme DELAUNAY, Sandrine PLESSIX, Romuald SAUSSE, Virginie ANDRY, Hervé FRELON, Sophie MARDEYA, Gérard EVRARD, Régis PAUMIER, Valérie CHAUVIN, Sylvie AUBRY, Odile DESLAIS, Vincent MAILLIART, Annie HOGER, Yohann BOIVIN, Magali LOUALT, Christophe PIERREDON, Martine CHARON, Michel Le MEN, Sylvie DELORME, Benjamin HERVE, Murielle BERTRAND, Emmanuel GOURDEAU, Sylvie LUSSON, Rabbi KOKOLO, Marie-Noëlle LEROI, Bernard LEAUTE

**Absents et excusés:** sans objet

**Absents ayant donné pouvoir :** sans objet

Monsieur Yohann BOIVIN a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Droit à la formation des élus

Vu la loi du 3 février 1992, relative aux conditions d'exercice des mandats locaux

Vu la loi Proximité et Engagement du 27 décembre 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2123-12 à L.2123-16 du CGCT,

Vu le décret n°2021-596 du 14 mai 2021

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, DÉCIDE :

- o D'allouer une enveloppe budgétaire annuelle de 3 % du volume indemnitaire des élus
- o Arrête les orientations suivantes de formations :
  - Formations favorisant l'exercice du mandat (prise de parole, communication, animation de réunion....)
  - Formations permettant aux élus de maîtriser les évolutions législatives et réglementaires relatives aux domaines de compétences de la commune et de l'EPCI.
  - Formations permettant aux élus d'exercer efficacement leur mandat par une connaissance des questions dont ils ont la charge en tant que membres de commission, vice-présidents, délégués ou chargé d'une mission particulière.
  - Formations sur les fondamentaux de l'action publique locale et les champs d'intervention en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Frédéric BEAUCHEF

